

Déclaration du SE-UNSA à la CAPD du vendredi 8 février 2019

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Lors de la dernière réunion de la CAPD, l'ensemble des organisations syndicales représentées ici avaient unanimement voté un vœu vous demandant d'intégrer l'AGS dans le calcul départemental relatif aux avancements accélérés aux 7^{ème} et 9^{ème} échelons des professeurs des écoles de classe normale. Vous avez malheureusement décidé de passer outre (en mentionnant une injonction ministérielle) et ainsi annihiler une des prérogatives des CAPD. Nous voici donc aujourd'hui devant le fait accompli.

L'ordre du jour de cette réunion de la CAPD est principalement consacré aux avancements accélérés aux 7^{ème} et 9^{ème} échelons. Concernant ceux-ci, 27 et 48 professeurs des écoles passent respectivement aux échelons 7 et 9 cette année un an plus tôt que leurs collègues. Si l'on fait un focus sur l'échelon 6, ce sont donc 27 enseignants (23 femmes et 4 hommes) qui changeront d'échelon après 2 ans, soit 4 de moins que l'an dernier. Pour les 65 enseignants restant dans cet échelon (57 femmes et 8 hommes), le passage se fera pour tous au 7^{ème} échelon au bout des 3 ans. Parmi les 27 collègues bénéficiant d'un boost de carrière au 7^{ème} échelon, 6 ont obtenu comme appréciation finale « excellent » et 21 ont obtenu « Très satisfaisant ». Quant aux 48 collègues qui vont bénéficier d'une accélération de carrière d'un an au 9^{ème} échelon, tous ont eu « excellent » comme appréciation finale, ce qui correspond scrupuleusement au 30% des collègues promus. Le SE-UNSA s'interroge sur cette étrange coïncidence.

Sur un autre sujet, le SE-UNSA tient une nouvelle fois à exprimer son opposition quant à la suppression de la 2^{ème} phase du mouvement. Le groupe de travail du 24 janvier dernier a confirmé nos craintes : le mouvement serait réduit à une seule phase de saisie de vœux. Les vœux larges (sur zones géographiques) seraient imposés à tous ceux dont la participation au mouvement est obligatoire (affectation à titre provisoire, entrée dans le département, mesure de carte scolaire...). Le SE-UNSA conteste vivement cette réintroduction du vœu géographique. Le but du ministère est de nommer un maximum de collègues à titre définitif. Pour le SE-Unsa, il est inadmissible que des enseignants puissent être nommés à titre définitif sur des postes qu'ils n'ont pas spécifiquement demandés. Le SE-Unsa a également réclamé que la seconde phase de saisie de vœux perdure. Un autre groupe de travail est programmé le 1^{er} mars pour déterminer le nombre de points accordés par les priorités constitutives du barème mouvement ainsi que les

caractéristiques des vœux larges. Concernant les restrictions de temps partiels, le SE-Unsa a demandé à ce que la liste des incompatibilités soit significativement réduite. A ce jour, les organisations syndicales n'ont toujours pas été destinataires du projet de circulaire relatif au travail à temps partiel.

A propos des évaluations nationales de CP, vous avez rappelé lors de la dernière réunion de la CAPD du mardi 29 janvier que celles-ci ne devaient pas être un facteur de stress pour les élèves. Il semblerait que cette précaution ne vaille pas pour les enseignants. Ainsi, plusieurs d'entre eux ont reçu, selon vos instructions, un appel téléphonique du secrétariat de circonscription afin de les interroger sur la mise en œuvre de ces évaluations. Alors que les passations n'étaient pas encore terminées, certains étaient même sommés de saisir au plus vite les résultats sans tenir compte des délais prévus. Cette pression nous semble totalement inappropriée et dénote d'un manque de confiance manifeste qui contribue à dégrader un peu plus les rapports entre les enseignants et leur hiérarchie.